La Pascaline

Contrat de location

Propriétaire:

Melle Marion MIQUEU & Mr Damien BEVAN
234 chemin de Sorba Les Lecques
83270 St Cyr sur mer

✆ 06 19 84 79 75

@ lapascaline83@free.fr
http://lapascaline83.canalblog.com

Locataire:

Nom & Prénom: ……..

…….....

Adresse: ……..

…….....

Téléphone: ……..

E-mail:…….

Composition de la famille:

……personnes dont:

……adultes

…….enfants de moins de 2 ans

…….enfants de 2 à 17 ans

Dates du séjour:

Du……..……à partir de 16h au ……..…….avant 10h.

Prix du séjour:

- Le prix du séjour est de …….euros.
- Location de linge de lit: Oui [ ] Non [ ]
- Forfait ménage: Oui [ ] Non [ ]
- Un acompte de …….euros (25% du prix total de la location) est réglé par le locataire par:

  [ ] chèque bancaire ou postal [ ] virement
- Le solde d'un montant de ……euros est à régler à l'arrivée sur les lieux.
- Dépôt de garantie: Un dépôt de garantie de 500 euros devra être versé en même temps que le solde du séjour.
-
- Je soussigné…….déclare être d'accord sur les termes du contrat après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales ci-jointes.
-
- Le…… A……, le……..
- Signature du propriétaire Signature du locataire (précédée de la mention « lu et approuvé »)

La Pascaline

Fiche descriptive

La Pascaline est une location de vacances pour 4 à 6 personnes, situé à St Cyr sur mer(Var), dans le quartier des Lecques.
Il s'agit d'une dépendance de 60m² avec terrasse et jardin privatif.

Situation:

- Situé à St Cyr sur mer, dans le Var(83) entre La Ciotat et Bandol.
- A 20mn de Toulon et 30mn de Marseille.
- Gare la plus proche: SAINT CYR-LES LECQUES-LA CADIERE
- A 10mn de marche du Parc d'attraction AQUALAND
- A 10mn de marche de la plage des Lecques
- Très proche du club de Tennis de St Cyr sur mer
- Quartier très calme.
- Facilité de stationnement.

Vous trouverez dans votre logement:

- Un salon/salle à manger avec télévision, lecteur dvd, Canapé Clic-Clac, bureau, bibliothèque, table + 4 chaises.
- Une cuisine avec réfrigérateur, four, four à micro-ondes, double évier, vaisselle, plaques électriques, cafetière, grille-pain…
- Une grande chambre avec lit double(160x200) et grande penderie.
- Une petite chambre avec 2 lits superposés (90x190)
- Une salle d'eau avec douche, lave-linge, WC, lavabo.
- Une terrasse ombragée avec une table et 6 chaises.
- Un jardin avec 2 chaises longues et une petite table.
-
- Vous trouverez aussi du matériel mis à disposition pour votre séjour: aspirateur, nécessaire de ménage, dvd, livres…..
- Les serviettes de bain, torchons etc….ne sont pas fournis.
-
-
- **Prestations en option:**

- Location housse de couette, drap housse et taie(s): 20 euros par lit.

- Ménage de fin de séjour: 50 euros.

La Pascaline

Conditions générales

- Article 1: Durée du séjour

Le séjour se fait du samedi au samedi suivant.
Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issu du séjour.

- Article 2: Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et le contrat signé. Le contrat est retourné signé par le propriétaire dès réception de l'acompte. La location conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physique ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entrainer la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

- Article 3: Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée

a)Annulation avant l'arrivée dans les lieux

L'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date de séjour, alors le propriétaire se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes versées.

b)Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

- Article 4: Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées ainsi qu'une indemnité égale à l'acompte versé.

- Article 5: Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précis et l'heure mentionnée sur le présent contrat:
Les arrivées et départs se font le samedi.
En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

- Article 6: Règlement du solde

Le solde de la location est à verser à l'arrivée sur les lieux.

- Article 7: Etat des lieux

Un inventaire est établi par le locataire à l'arrivée et au départ de la location.
Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.
L'état de propreté de la location à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux, le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.
Le montant des éventuels frais de ménage est mentionné dans la fiche descriptive.

- Article 8: Dépôt de garantie ou Caution

Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire.
Il est à verser en même temps que le solde du séjour.
Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas 1 semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations étaient constatées.

- Article 9: Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

- Article 10: Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considéré à l'initiative du client.

- Article 11: Animaux

Les animaux sont autorisés. Cependant, les locataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour que ces derniers ne gênent pas la paisibilité du voisinage.

- Article 12: Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

- Article 13: Paiement des charges

Les charges(eau, électricité, taxes de séjour….) sont incluses dans le prix de la location.